

Projet Sportif Fédéral 2026

AU *Cœur* DE LA GYM

Webinaire 26 mars 2026



FÉDÉRER,
POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

Le PSF

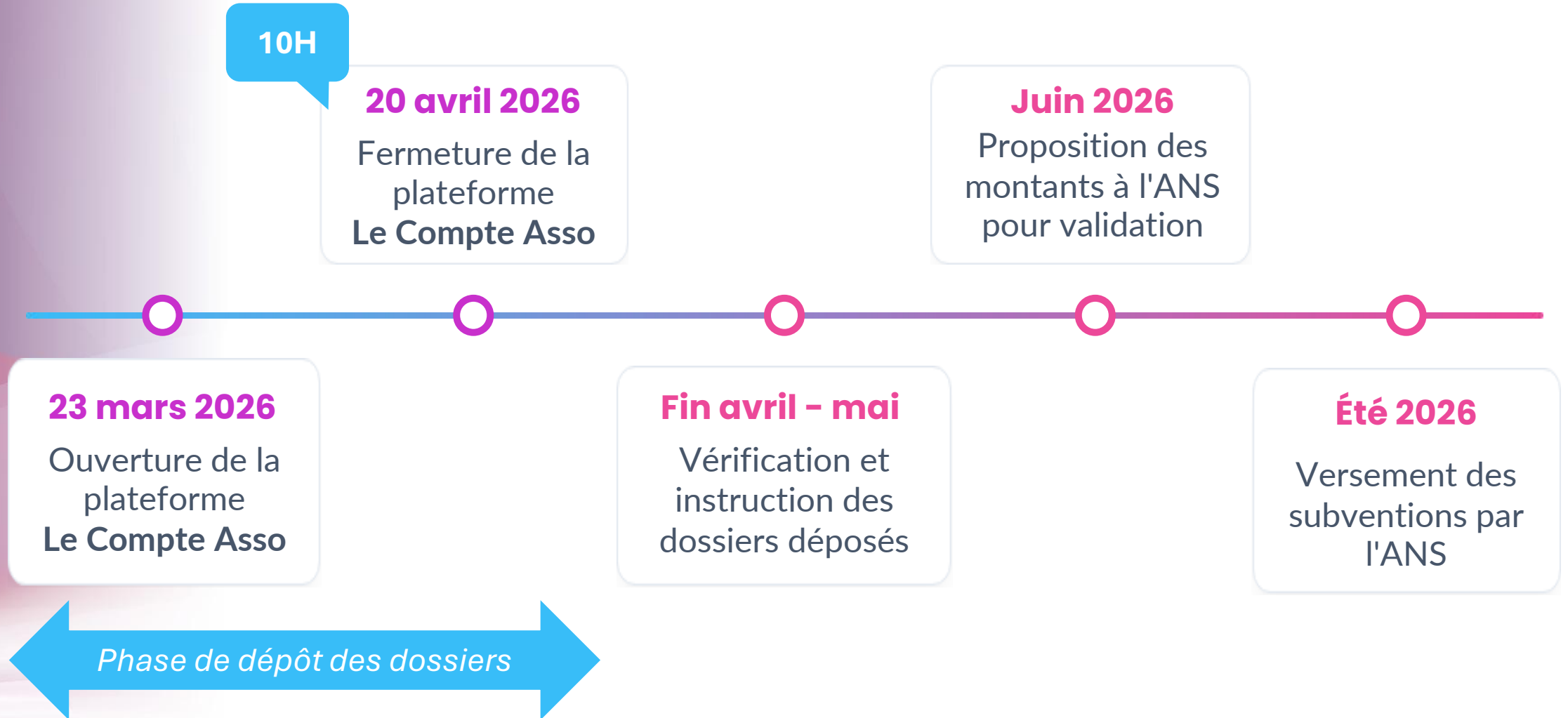


Dispositif de subvention de l'Agence nationale du Sport qui a pour objectif de soutenir le déploiement territorial du **projet fédéral**.



Sont éligibles les **projets de développement** des clubs et structures déconcentrées qui s'inscrivent dans les **orientations définies par la Fédération**.

Calendrier prévisionnel PSF 2026



Points importants

- L'association doit disposer d'un numéro SIRET
- L'association doit avoir au moins un an d'existence



Le dépôt des demandes de subvention se fait sur la plateforme [Le Compte Asso.](#)



FEDERATION FRANCAISE DE GYMNASTIQUE

n° RNA : W751025338

n° SIREN : 784405839

DEMANDE DE SUBVENTION

1

Sélection de la subvention

2

Sélection du demandeur

3

Pièces justificatives

4

Description des projets

5

Attestation et soumission

RECHERCHER UNE SUBVENTION

⚠ Les subventions proposées sont filtrées automatiquement à partir de l'adresse du siège de l'association. Il est possible de retirer ce filtre en activant le bouton "Afficher toutes les subventions".

Recherche

Afficher toutes les subventions



Domaine de la subvention recherchée

Nom du dispositif

Besoin d'aide ?



Code de subvention pour les clubs



Les codes de subvention PSF de la FFGym sont désormais **différenciés selon les régions.**

Chaque club doit donc **utiliser le code correspondant à sa région.**

Région	Code	Intitulé
Auvergne-Rhône-Alpes	2201	FFGYM – Projet sportif fédéral 2026
Bourgogne-Franche-Comté	2203	FFGYM - Bourgogne-Franche-Comté - Projet sportif fédéral 2026
Bretagne	2201	FFGYM – Projet sportif fédéral 2026
Centre-Val de Loire	2201	FFGYM – Projet sportif fédéral 2026
Grand Est	2206	FFGYM - Grand Est - Projet sportif fédéral 2026
Guadeloupe	2201	FFGYM – Projet sportif fédéral 2026
Guyane	2201	FFGYM – Projet sportif fédéral 2026
Hauts-de-France	2207	FFGYM - Hauts-de-France - Projet sportif fédéral 2026
Île-de-France	2208	FFGYM - Île-de-France - Projet sportif fédéral 2026
La Réunion	2201	FFGYM – Projet sportif fédéral 2026
Martinique	2201	FFGYM – Projet sportif fédéral 2026
Mayotte	2201	FFGYM – Projet sportif fédéral 2026
Normandie	2209	FFGYM - Normandie - Projet sportif fédéral 2026
Nouvelle-Aquitaine	2210	FFGYM - Nouvelle Aquitaine - Projet sportif fédéral 2026
Occitanie	2201	FFGYM – Projet sportif fédéral 2026
Pays de la Loire	2212	FFGYM - Pays de la Loire - Projet sportif fédéral 2026
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2201	FFGYM – Projet sportif fédéral 2026



Règles générales

Respect du **contrat d'engagement républicain** et des **obligations statutaires et réglementaires** de la Fédération.

Comptes-rendus financiers

Les structures bénéficiaires d'une subvention PSF 2024 doivent avoir transmis leur compte rendu financier pour être éligibles à un financement PSF 2026.

Nombre de projets

- Les **clubs** et **comités départementaux** peuvent déposer au maximum **3 projets**.
- Les **comités régionaux** peuvent déposer au maximum **4 projets**.



Règles budgétaires

- Le montant de subvention **minimal pour un dossier** est fixé à **1 500 €**. Chaque subvention attribuée par projet devra être au minimum de **750€**.
- Le PSF **n'est pas une aide à l'emploi**. Mais les charges de personnel liées à la réalisation du projet peuvent apparaître dans le budget, sans être le poste de dépenses principal.
- L'achat de matériel seul ne peut pas constituer un projet. L'acquisition de matériel d'un montant supérieur à **500 € unitaire hors taxes** est interdite.

Conditions de financement



Un projet doit obligatoirement :

- Débuter sur l'**année civile 2026** et se terminer au plus tard le **30 juin 2027**
- S'inscrire dans l'une des **orientations** définies par la Fédération
- Présenter de manière **claire et détaillée** :
 - *Quelles actions vont être réalisées ? Comment vont-elles être réalisées ?*
 - *Quelles sont les charges afférentes à la mise en œuvre du projet ? Quelles ressources vont être mobilisées ?*

Chaque **orientation** du PSF 2026 dispose d'une **fiche technique spécifique** présentant les critères à respecter pour que le **projet soit éligible**.

Axes de financement dédiés aux clubs



Créer, développer, consolider une activité ou une discipline



Construire le club de demain



Valoriser les clubs formateurs



Accompagner les clubs dans l'accueil des personnes en situation de handicap



Accompagner les territoires ultramarins



Créer, développer, consolider une activité ou une discipline

1 projet = 1 activité ou discipline

- **Activités gymniques de santé** : pratiques corporelles d'inspiration gymnique, non compétitives, centrées sur l'entretien, l'amélioration et la préservation de la santé, en intégrant des dimensions physiques, fonctionnelles et de bien-être
- **Scénographie** : Le financement de l'activité de scénographie sera accordé à condition que le club s'engage dans un projet de participation à la Gymnaestrada ou à l'événement national non compétitif prévu en 2027
- **GAF et GR** : Un projet sous un intitulé similaire (créer, développer, consolider) ne pourra être financé deux années de suite. Les projets devront s'inscrire dans une logique de gradation d'une année sur l'autre.



Construire le club de demain

1 projet = 1 objectif

- Digitalisation
- Formation professionnelle
- Actions éco-responsables
- Lutte contre les violences : sensibilisation & adhésion à l'association



Ajout de l'objectif concernant la lutte contre les violences



Valoriser les clubs formateurs

Objectifs *À saisir sur Le Compte Asso*

Le projet doit se limiter à l'objectif suivant, qu'il conviendra de préciser :

- Mettre en œuvre les actions s'inscrivant dans le guide des clubs formateurs.

Exemples : Formation du jeune gymnaste, accompagnement vers les revues d'effectifs nationales, accueil d'experts, suivi médical des gymnastes, formation continue des entraîneurs, participation à la formation fédérale professionnelle continue « Éthique et Sportive »

Ajout de la formation « *Éthique et Sportive* »



Accompagner les clubs dans l'accueil des personnes en situation de handicap

Permettre l'accueil et l'encadrement des personnes en situation de handicap (moteur, mental, psychique, troubles du neurodéveloppement et sensoriel), en développant des projets spécifiques au sein ou à l'extérieur du club.

Actions non-éligibles : Formation hors réseau FFGym, sauf le dispositif club inclusif CPSF

Référencement de votre structure dans le Handi Guide des sports 

Projets au sein du club ou en dehors de votre structure



Accompagner les territoires ultramarins

- Formation professionnelle, dans le cadre du réseau FFGym
- Participation aux finales nationales organisées dans l'hexagone

Axes de financement dédiés aux comités départementaux



Lutter contre les violences



Animer le réseau départemental



Accompagner les clubs dans leur structuration



Soutenir l'organisation des compétitions / événements



Lutter contre les violences

- Organisation d'actions de sensibilisation
- Participation à la formation fédérale continue « Ethique et Sportive »
- Adhésion à l'association





Animer le réseau départemental

- Développer la dynamique
- Relayer la communication fédérale
- Valoriser les bénévoles & encourager l'engagement des jeunes dirigeants
- Animer le réseau des clubs

Possibilité d'inclure l'achat de cahier de vacances



Accompagner les clubs dans leur structuration

- Accompagner les clubs dans leur structuration et leur développement
- Soutenir les clubs non professionnalisés, subventions
- Implanter les activités FFGym sur le territoire
- Assister aux AG des clubs et organiser des réunions d'information à leur intention

Actions dirigées vers les clubs



Soutenir l'organisation des compétitions / événements

- Organisation des compétitions & digitalisation
- Organisation de rencontres de proximité
- Organisation d'évènement semaine de la Baby / premiers de cordée

Semaine de la Baby Gym / premiers de cordée

Axes de financement dédiés aux comités régionaux



Animer et coordonner le développement des pratiques non compétitives



Mettre en oeuvre la formation fédérale



Mettre en oeuvre le Dispositif Régional d'Accession



Soutenir l'organisation des compétitions / événements



Accompagner les territoires ultramarins



Lutter contre les violences



Animer et coordonner le développement des pratiques non compétitives

Activités éligibles : Para Gym, Scénographie, Baby Gym et Activités gymniques de santé

- Structurer et développer
- Accompagner et outiller les clubs et CD
- Animer et coordonner le réseau territorial

Financement scéno : accordé à condition que la structure s'engage dans un projet de participation à la Gymnaestrada / événement national non compétitif en 2027



Les actions de formations, ne sont pas éligibles dans le cadre de cette orientation.



Mettre en oeuvre la formation fédérale

- Mettre en œuvre la formation fédérale, initiale ou continue, dans les territoires.
- Augmenter le nombre de cadres, de juges formés et améliorer la qualité de l'encadrement dans les clubs.



Mettre en oeuvre le Dispositif Régional d'Accession

- Détecter les jeunes gymnastes et les accompagner dans le parcours d'accession
- Formaliser le DRA régional
- Actions sportives
- Encadrement, optimisation de l'entraînement
- Participation à la formation fédérale continue « Éthique et Sportive »



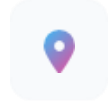
Attention : pour un projet lié à cette fiche, l'objectif opérationnel à sélectionner est « *Accession territoriale au sport de haut niveau* ». En revanche, la modalité ou le dispositif correspondant apparaît sous l'appellation : « *Détection – accession territoriale* ».



Soutenir l'organisation des compétitions / événements

- Organisation des compétitions
- Digitalisation des compétitions : favoriser le déploiement de ScoreGym
- Organisation et valorisation d'évènements dans le cadre de Premiers de cordée

Possibilité de participer à des événements organisés par « Premiers de cordée »



Accompagner les territoires ultramarins

- Actualiser les connaissances et entretenir les compétences des formateurs ultramarins
- Soutenir le déplacement des référents régionaux sur les regroupements organisés en hexagone
- Accompagner la filière de détection des territoires ultramarins
- Soutenir le déplacement des gymnastes sur les revues d'effectifs
- Organiser des sessions de formation dans les territoires ultramarins



Lutter contre les violences

- Organisation de formation à l'attention des référents intégrité départementaux
- Organisation d'actions de sensibilisation
- Adhésion à l'association



Outils disponibles

Documents du PSF 2026

- Note de cadrage
- Fiches techniques des orientations

Webinaires FFGym

- Projet Sportif Fédéral 2026
- Comptes-rendus financiers 2025



Guides : FFGym

- Projet associatif
- Budget
- Contrat d'engagement républicain

Guides : Le Compte Asso

- Créer son compte
- Compléter les informations administratives
- Faire une demande PSF
- Saisir son compte-rendu financier

Comptes-rendus financiers 2025

Les comptes-rendus financiers doivent présenter en détail la réalisation du projet ainsi que le budget réalisé.

Informations à saisir sur le Compte Asso **au plus tard** le 30 juin 2026

Le reversement total ou partiel de la subvention sera demandé par l'ANS si :

- Le compte-rendu financier n'a pas été transmis dans les délais
- Le projet n'a pas été réalisé
- La subvention n'a pas été entièrement consommée
- Le projet réalisé est différent du projet présenté dans la demande de subvention



Comptes-rendus financiers 2025

- Le compte-rendu financier doit :
 - Décrire **la réalisation du projet** : Quoi ? Quand ? Qui ? Comment ?
 - Présenter **le budget réalisé** : Combien ?
- La Fédération a la charge d'**évaluer les comptes-rendus financiers** de ses structures en respectant le cadre défini par l'Agence :
 - Vérifier que les actions réalisées correspondent aux actions décrites dans la demande de subvention.
 - Vérifier que le budget réel est cohérent.



Contacts

Pour toute demande d'informations complémentaires, vous pouvez contacter l'un des **Accompagnateurs PSF** de votre territoire : [en cliquant ici.](#)

- La Fédération se tient également à votre écoute à l'adresse : psf@ffgym.fr.



Merci et bonne campagne !



**FÉDÉRER,
POUR CONSTRUIRE L'AVENIR**